

Liberté Égalité Fraternité Direction Régionale des Affaires Culturelles

Service architecture et développement durable

Affaire suivie par : Christophe Grange, conseiller

Téléphone: 02 99 29 67 73

Courriel: architecture.bretagne@culture.gouv.fr

Rennes, le 1 3 JAN, 2023

Le Préfet

à

Madame la Ministre de la Culture
Direction générale des Patrimoines
Sous-direction des monuments historiques et
des espaces protégés
Bureau de la protection et de la gestion des
espaces
182 rue Saint-Honoré
75 033 PARIS cedex 01

Objet:

Révision du site patrimonial remarquable de DINAN

Pièces jointes :

- Étude préalable (diagnostic, proposition de périmètre et de son outil de gestion)
- Délibération du conseil communautaire portant sur le projet de périmètre
- · Courrier de sollicitation de Monsieur le Président de Dinan-Agglomération

Par délibération du 22 juillet 2019, le conseil communautaire de Dinan Agglomératon, a engagé la réalisation d'une étude pour la révision du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de DINAN (Côtes d'Armor) et son extension sur la commune de LANVALLAY.

Cette étude, confiée au groupement Baizeau Architecte (mandataire), K-Urbain, Vinagre IDEAL, Agence Couasnon et Chroniques Conseil a fait l'objet d'une visite de l'Inspecteur des Patrimoines (Monsieur Philippe Hénault) le 19 mai 2022.

Cette étude est maintenant finalisée, et le projet de périmètre a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2022.

Par courrier en date du 13 décembre 2022, Monsieur le Président de Dinan-Agglomération m'a adressé le dossier sollicitant l'examen de ce projet par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

Conformément à l'article L 631-2 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous transmettre ce dossier pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CNPA.

Pour le préfet et par délégation, La directrice régionale des affaires culturelles

Copies à :

- Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales
- Monsieur le préfet du département des Côtes d'Armor
- Monsieur le Président de DINAN Agglomération
- Monsieur Patrick LE BRIS, architecte des bâtiments de France des Côtes d'Armor.

Direction régionale des affaires culturelles Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405 35 044 RENNES cedex Téléphone 02 99 29 67 67 http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne